



Budget annexe 2023 du S.P.I.C. SDE 76 Solaire

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

I/ Section de d'exploitation

La section d'exploitation retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires pour le fonctionnement quotidien de l'activité.

La section d'exploitation s'équilibre à :

Dépenses	Recettes
3 337 642.67 €	3 337 642.67 €

Les recettes d'exploitation se répartissent comme il suit :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	30 000,00 €	30 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		30 000,00 €	30 000,00 €
77	Produits exceptionnels	10 010,00 €	5 010,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation		10 010,00 €	5 010,00 €
042	opération d'ordre		6 118,59 €
TOTAL		40 010,00 €	41 128,59 €

Pour information, R002 résultat reporté de 2022	3 296 514,08 €
--	-----------------------

L'année 2023 prévoit la perception des recettes correspondant à la vente d'électricité des installations réceptionnées.

Cette recette sera toujours corrélée au nombre d'installations réalisées.

Les dépenses d'exploitation se répartissent comme il suit :

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	2 143 895,73 €	2 631 465,13 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 000,00 €	42 000,00 €
Total des dépenses de gestion des services		2 166 895,73 €	2 673 465,13 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	2 160,00 €
022	Dépenses imprévues	7 500,00 €	5 000,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 176 395,73 €	2 680 625,13 €
023	Virement de la section d'investissement	1 028 662,79 €	509 760,76 €
042	opération d'ordre	159 467,10 €	147 256,78 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 188 129,89 €	657 017,54 €
TOTAL		3 364 525,62 €	3 337 642,67 €

Les dépenses d'exploitation correspondent principalement aux frais de personnel imputées par le SDE76. Le virement à la section d'investissement s'élève à 509 760.76 €.

II/ Section d'investissement

L'année 2023 prévoit la réalisation du programme 2020 sur 4 communes :

- SIERVILLE
- GONNEVILLE LA MALLET
- OCTEVILLE SUR MER
- LA VAUPALIERE

De plus, la programmation 2022 permettra en 2023 la réalisation de 7 projets sur notre territoire :

- CROISY SUR ANDELLE
- SAINT LEONARD
- CAUVILLE SUR MER
- BOSCH GUERARD SAINT ADRIEN
- SANDOUVILLE
- EPOUVILLE
- HEURTEAUVILLE

La section d'investissement s'équilibre à :

Dépenses	Recettes
1 737 862.51€	1 737 862.51€

1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2021	Propositions nouvelles
13	Subvention d'investissement	109 022,27 €		356 725,23 €
16	emprunts et dettes assimilées (hors 1665)	324 551,87 €		324 551,87 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
Total des recettes d'équipement		433 574,14 €	- €	681 277,10 €
106	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	30 682,07 €
27	Autres opérations financières (TVA)	- €	- €	- €
Total des recettes financières		- €	- €	30 682,07 €
45	Opération pour compte de tiers	- €	- €	12 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		433 574,14 €	- €	723 959,17 €
021	Virement de la section d'exploitation	1 028 662,79 €	- €	509 760,76 €
040	Opérations d'ordre entre sections	159 467,10 €	- €	147 256,78 €
041	opérations patrimoniales	262 278,30 €	- €	260 297,87 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 450 408,19 €	- €	917 315,41 €
TOTAL		1 883 982,33 €	- €	1 641 274,58 €

Pour information, R001 Solde d'exécution positif reporté de 2022	96 587,93 €
---	--------------------

On peut relever que le virement de la section de fonctionnement représente 509 760.76€.

Afin de parvenir à l'équilibre des projets sur 20 ans, il est prévu de recourir à l'emprunt. Ainsi, l'année 2023 réalise les emprunts nécessaires pour le programme 2019.

2/ Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se répartissent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Reste à réaliser 2022	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	73 045,00 €	- €	36 000,00 €
23	Immobilisations en cours	500 000,00 €	- €	40 000,00 €
	Total des opérations d'équipement	1 140 316,00 €	- €	1 249 776,05 €
	Total des dépenses d'équipement	1 713 361,00 €	- €	1 325 776,05 €
020	Dépenses imprévues	30 000,00 €	- €	10 000,00 €
	Total des dépenses financières	30 000,00 €	- €	10 000,00 €
45	opération pour compte de tiers			8 400,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 743 361,00 €	- €	1 344 176,05 €
040	opération ordre			6 118,59 €
041	Opérations patrimoniales	262 278,30 €	- €	260 297,87 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	262 278,30 €	- €	266 416,46 €
	TOTAL	2 005 639,30 €	- €	1 610 592,51 €